



REGLEMENT INTERIEUR

Être membre du Club ULM-HAUT-DOUBS, c'est s'engager à respecter certaines règles

1. Afin de conforter le mouvement ULM, et de lui donner l'importance nécessaire à son existence, chaque membre contracte sa licence à la fédération en début d'année calendaire, de préférence par l'intermédiaire de l'assureur CASTANY.
2. Chaque membre respecte le matériel, les installations, et participe à son entretien. Chacun est responsable et se responsabilise de l'état et du bon fonctionnement des infrastructures.
3. Chaque membre respecte l'environnement et la propreté du club, en prenant lui-même en charge l'élimination de ses propres déchets.
4. Chaque membre volant respecte l'environnement et les habitations avoisinantes, en évitant leur survol afin d'éviter les nuisances sonores engendrées. Il doit se conformer au plan d'intégration et tour de piste ci-joint, et en faire respecter l'obligation à tout autre volant.
5. Chaque membre participe aux activités d'entretien général, ainsi que festives du club. Afin d'en améliorer les installations et moyens financiers.

La Chaux-de-Fonds, le 23 juin 2000

Le président

G. Jacquot
34, rue du rond Buisson
F-25120 Maîche
Tél. 0381 640 419
Fax 0381 642 055